

REDACTEUR : M. NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :

Trois mois. 10 f.
Six mois. 21
Un an. 40

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1, A TOURCOING, chez M. Vanaverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Roghi, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : M. NAIN

Le Nord de la France :

Trois mois. 13 fr.

Six mois. 25

Un an. 45

Abonnements : 15 centimes la ligne

Rédaction : 25 centimes

On s'abonne à forfait

ROUBAIX 8 DÉCEMBRE 1871
BULLETIN QUOTIDIEN

Le télégraphe nous a rapporté, dans la soirée d'hier, le résumé du Message présidentiel. Ce document ne contient aucun point saillant, si ce n'est la défiance qu'on y montre pour l'Assemblée dont on reconnaît hautement le pouvoir souverain et constituant. Le mot de république n'est pas prononcé.

Nous voulons, au reste, attendre le texte complet du Message pour l'apprécier dans son ensemble.

Nous constatons que M. Thiers s'occupe beaucoup des projets financiers qui seront discutés dans la présente session. Ces projets frapperont fortement, dit-on, les matières premières venues de l'étranger. Or, on sait que la majorité n'est pas favorable à ces droits, et il faut prévoir une nouvelle lutte très-vive entre le gouvernement et l'Assemblée. Un journal de province dont les relations amicales avec M. Pouyer-Quertier sont connues, le Nouvelliste de Rouen, annonce que M. le ministre des finances se prononce énergiquement, dans son exposé, contre le système de l'impôt sur le revenu ; qu'il maintient son projet de tarification de 20 0/0 sur les matières premières, textiles ou non textiles, et qu'il déclare que cet impôt de 20 0/0 atteindra les produits fabriqués de l'étranger quise introduisent en France. La même feuille ajoute que l'équilibre du budget rectificatif de 1871 sera très probablement atteint. En effet, les impôts et les revenus de 1871 ont été recouvrés avec une grande facilité, contrairement aux craintes qu'on aurait pu concevoir. Les nouveaux impôts ont donné des recettes en rapport avec les prévisions. Pour ne parler que de la poste, les augmentations de taxes ont atteint 30 0/0 en septembre 1869 et 25 0/0 en octobre 1871 comparativement à octobre 1869.

Si nous en croyons les renseignements puisés à la même source, le gouvernement est bien décidé à recourir à l'amortissement, 200 millions seraient consacrés annuellement, à partir de janvier 1872, à l'extinction de notre dette envers la Banque; ces 200 millions qui seraient prélevés tous les ans sur les impôts, nous libéreraient en sept ans de nos découvertes à la Banque. Du reste, l'exposé constate que la situation de la Banque de France est satisfaisante et que l'Etat n'a pas demandé à ce grand établissement de créer les 200 millions qu'il avait été autorisé à lui emprunter, en vertu d'une loi votée dans la dernière session. On compte même pouvoir se passer de cette somme jusqu'à nouvel ordre. On a déjà, dans les caisses du Trésor, une somme de 350 millions, destinée à payer le quatrième demi-milliard et les intérêts échus de l'indemnité de guerre. On espère pouvoir compléter cette somme, en temps utile, sans s'adresser à la Banque.

Les feuilles anglaises nous entretiennent chaque jour de meetings populaires ayant pour principal but de battre en brèche la pairie héréditaire. Dans la soirée du 6, à Birmingham, le meeting

qui avait été annoncé, a adopté des résolutions. Le Times les tourne en ridicule, mais cela n'empêche pas les meneurs de continuer leur propagande. Ils veulent plus que jamais dénoncer le principe d'hérédité, et déclarent que le pouvoir législatif doit être exercé seulement par les représentants élus du peuple. Une autre résolution demande également l'abolition du pouvoir législatif des évêques. Ces résolutions seront soumises à un meeting.

Le Moniteur belge du 7 décembre publie un supplément extraordinaire qui fait connaître la composition du ministère.

Le premier arrêté, contresigné par M. d'Anethan lui-même, et portant la date du 7, nomme M. le comte de Theux de Meylaudt membre du conseil des ministres.

Suivent cinq arrêtés de la même date, contresignés par M. le comte de Theux, qui acceptent les démissions données sous la date du 1er décembre par MM. d'Anethan, Cornesse, Keryva de Lathevoe, Jacobs et Wasseige.

Un autre arrêté de la même date n'accepte pas la démission donnée par M. le lieutenant-général Guillaume.

Enfin de nouveaux arrêtés, contresignés comme tous les précédents par M. le comte de Theux, nomment, savoir :

Ministre des finances, M. Jules Malou, ministre d'Etat, membre du Sénat ;
Ministre de la justice, M. T.-C.-A. De Lantsheere, conseiller provincial, avocat ;

Ministre de l'intérieur, M. Ch. Delcour, membre de la Chambre ;

Ministre des affaires étrangères, M. le comte d'Aspremont-Lynden, membre du Sénat ;

Ministre des travaux publics, M. Moncheur, membre de la Chambre.

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Le Ministre de l'Intérieur à Préfets.
Versailles, 7 décembre, 3 h. 40.

Résumé du Message du Président de la République

Nous nous trouvons réunis pour continuer l'œuvre de réorganisation commencée. La guerre extérieure et la guerre civile avaient conduit la France à la situation dans laquelle nous l'avons trouvée. L'empire, tombé par ses fautes, est responsable de cette situation. Nous avons eu, tout à la fois, à dompter la plus formidable insurrection qui fut jamais et à conclure une paix sans moy n's d'en disputer les conditions. Pour juger sainement la situation actuelle, il faut la comparer à la situation de la France il y a six mois. Les impôts rentrent; l'armée se reconstitue; les gardes nationales sont dissoutes. Il manque au repos complet du pays quelque chose qui est présent à tous nos esprits, quelque chose qu'il n'appartient pas au gouvernement de lui procurer, qu'il est dans nos pouvoirs qu'il ne serait peut-être pas dans

notre sagesse de lui donner précipitamment : C'est un avenir clairement défini. Nous poursuivons une politique de paix sans découragement et sans bravade. Nous voulons la paix, et l'Europe la veut.

Nos relations sont paisibles avec toutes les puissances; nous avons pu avancer de neuf à dix mois l'évacuation de six de nos départements et les versements seront effectués aux époques convenues pour le paiement intégral des deux premiers milliards. On se contente de notre signature sans la garantie des banquiers, ce qui, avec la diminution des troupes d'occupation, procure une économie d'environ trente millions. Enfin, le privilège commercial, accordé à l'Alsace-Lorraine, a été réduit de 18 mois à 12, et nous avons obtenu libération immédiate de plusieurs de nos départements. C'est la délivrance définitive de notre territoire que doivent tendre tous nos efforts. Des traités de commerce nous lient avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse; le premier expire dans un an, le second est expiré il y a six mois, le troisième a été emporté par la guerre; tous trois s'évanouiront quand vous le voudrez; ils ont été conclus sans le pays, et ont introduit sans préparation une liberté absolue.

Notre programme économique sera une protection suffisante pour que nos industries n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger; assez de stimulants pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'elles soient obligées de renoncer à produire. Avec une préférence marquée pour l'abrogation, nous nous bornons à proposer des modifications aux traités existants. Nous l'avons dit à l'Angleterre, nous préférons la dénonciation du traité de 1860, parce que nous désirons recouvrer la liberté de nos relations, commerciales; mais, dans une pensée de bonne entente et de cordiales relations nous consentons à rester dans des liens, pour nous, fort incommodes, la condition de les relâcher là où ils nous gênent, jusqu'à arrêter la vie de nos principales industries. L'Angleterre n'a pas définitivement répondu et oppose nos calculs de tarifs, mais une raison de principe. Nous vous proposons de dénoncer le traité en consentant à négocier encore toute une année, de manière à prendre date, dès aujourd'hui. Dans nos relations avec l'Espagne; nous ne souffrons pas contre elle et elle ne souffre pas contre nous les menées des partis. L'indépendance profondément respectable de la Belgique sera toujours respectée par nous. En Italie, nous n'avons aucune difficulté, nous nous bornons, au nom de l'univers catholique, à des recommandations pour que l'indépendance du Saint-Siège soit maintenue et nous témoignons de nos profondes et sympathiques respects pour le Souverain-Pontife.

Nous faisons des vœux pour l'Autriche, comme elle en fait pour nous.

La Russie nous témoigne une confiance mutuelle.

Le personnel préfectoral sagement choisi se montre en harmonie avec l'esprit de la population. Les préfets sont

ce que le gouvernement doit être : Une moyenne acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne le sont pas.

Les élections des conseils généraux ont été faites en toute liberté et avec un calme parfait. Elles ont donné une majorité d'hommes sages, modérés et ayant fait preuve d'une véritable connaissance des affaires. Il ne faut pas voir la situation pire qu'elle n'est; c'est décourager l'esprit public que de ne pas reconnaître ses progrès; espérer beaucoup des hommes est plus sage et plus habile que d'en désespérer.

Quant à l'armée, quant aux finances, le langage que tiennent les partisans du gouvernement déchu, nous contraindrait à retracer l'état dans lequel il les ont laissés :

En 1858, le budget tout compris s'élevait à quinze cents millions. En 1871, il s'élevait à plus de deux milliards, cent millions.

Il n'y avait pas d'amortissement. Le matériel militaire était insuffisant et arriéré, l'artillerie, au-dessous de toutes les proportions exigées par la prudence. Nous vous présenterons un budget en équilibre, toutes charges portées en ligne de compte. L'amortissement et l'armée seront suffisamment dotés.

La liste civile et les dotations disparues produiront une économie d'environ 40 millions. Il y aura de nouvelles réductions à faire sur les travaux publics et les constructions navales. L'armée recevra 75 à 80 millions de plus, dotation dont elle n'a jamais joui. Ainsi, nous aurons une armée bien dotée, avec un amortissement de 200 millions et une dette flottante au-dessous des proportions ordinaires. Pour cela, il a fallu créer 600 millions d'impôts nouveaux ; 350 millions sont déjà trouvés, le surplus sera demandé à un impôt sur les matières premières ou à d'autres impôts, selon vos décisions.

La crise monétaire est expliquée parce que nous avons dû acheter tout le papier disponible pour nos paiements à l'Allemagne, que, par suite, le change a monté et que la hausse du change a fait sortir le métal. Nous sommes en face de deux difficultés : la première, c'est la limite de deux milliards 400 millions, imposée aux émissions de billets de banque; la seconde, c'est le défaut de coupures au-dessous de vingt francs. La Banque va être autorisée à étendre ses émissions selon que vous le jugerez convenable.

Pour l'armée, deux questions : la réorganisation actuelle et le système de recrutement à adopter pour l'avenir. Réunissant en un seul tout, sous leurs numéros d'origine, des fragments de nos anciens régiments, nous aurons 150 régiments d'infanterie qui constitueront de 37 à 38 divisions.

La proportion des bouches à feu était de 2 1/2 par 1.000 hommes, elle sera de quatre. Quant au service obligatoire, nous ne vous le proposons pas dans l'acceptation rigoureuse du mot. Nous vous offrirons un moyen terme, entre des exagérations contraires. En paix, le nécessaire est évalué à 90,000 hommes.

En temps de guerre, le service obligatoire pour tous; 8 ans de service, 5 ans sous les drapeaux, 3 ans du contingent renouvelable, on aurait huit contingents de 90,000 hommes chacun, qui donneront 720,000 hommes, en ajoutant les 120,000 hommes, qui ne se recrutent pas par les appels, on aura 840,000 hommes, chiffre ramené à 800 par la mortalité et par le contingent à fournir à la marine. La substitution d'un numéro à l'autre sera autorisée.

Je ne vous ai pas parlé de politique dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, cette politique actuelle ayant pour objet la constitution d'un gouvernement définitif. C'est vous, surtout qu'elle regarde, ce serait empirer sur vos droits si nous prenions à cet égard une décision précipitée. Voué à l'œuvre de réorganisation, j'ai tenu à ce qu'un ordre rigoureux y présidât et me tions aujourd'hui prêt, comme je l'ai toujours été, à remettre intact, dans sa forme scrupuleusement et légalement conservée, le dépôt que m'avez confié; je vous le remets. Qu'en ferez-vous? Vous êtes le souverain, je ne le suis pas.

Mandataires du pays, mes collègues et moi, nous avons, comme vous, un devoir à remplir vis-à-vis de nos commettants, le jour où vous nous demanderez de nous prononcer sur ces questions. Je répète qu'il serait injuste en jetant les yeux sur le passé, de ne pas considérer la situation comme relativement bonne. C'est à la majorité, tuteur des volontés salutaires qu'elle a manifestées, que je m'adresse en ce moment et lui fait dire que je suis, si, dans cette voie de sagesse suivie jusqu'à ce jour, mon dévouement peut vous être utile, vous y pouvez compter.

Le courrier de Paris de ce soir, distribué à Roubaix avec une heure et demie de retard, nous apporte le texte in extenso du message du président de la République. L'étendue de ce document nous oblige à en remettre à demain la publication.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On écrit de Versailles, le 7 décembre : La commission des grâces s'est réunie hier. Le bruit courait, dit la Patrie, que Verdagner, condamné comme assassin des généraux, serait exécuté.

La commission nommée pour la révision des grades continue activement ses travaux qui seront terminés dans le courant de janvier. On assure que la jurisprudence adoptée par la commission à l'égard des officiers qui ont manqué aux engagements pris par écrit de ne pas servir contre l'Allemagne dans la dernière guerre, aurait amené, dit-on, des radiations et des démissions assez nombreuses.

On assure que le gouvernement demandera le renvoi à une commission spéciale du projet sur la réorganisation de l'armée qu'il déposera prochainement. La nouvelle loi militaire pourra probablement commencer à recevoir son exécution, vers le milieu de l'été prochain.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 DÉCEMBRE 1871

— 23 —

Jacques de Brancion

TOME SECOND

CHAPITRE VI.

LES PREMIÈRES HIRONDELLES.

(Suite)

— Voilà qui est parlé ! s'écria avec enthousiasme Vivant en se levant à son tour pour se rapprocher du jeune gentilhomme. Et quand je pense que c'est cette race qu'on a chassée, dépouillée, tuée, maudite... il me prend des rages !!! Eh bien ! monsieur Jacques, continua-t-il avec moins d'exaltation, moi je pense comme vous : République ou autre chose, qu'on ait le gousset vide ou garni, c'est toujours bien beau la France, et vous avez raison de l'aimer comme vous faites... mais, écoutez-moi, je vous jure, j'aimerais tant se voir, il que vous

en soyez pas revenu plus tôt ?

— On m'a écrit qu'on nous recevrait mal; que nous ne serions pas en sûreté ici; et, ma foi, à cause de ma petite sœur, j'ai toujours différé jusqu'à ce que j'aie deviné ou compris que celui qui me disait que la terre natale repousserait de son sein deux orphelins ne pouvait être qu'un calotinateur, et alors nous nous sommes mis en route.

— A qui donc vous étiez-vous adressé ? demanda Vivant dans l'esprit duquel venait de se glisser un soupçon.

— Au magistrat du pays, au maire, comme on dit maintenant, je crois ?

— Quoi ! vous ne saviez pas qu'il existait à Saint-Révérien des gens dont vous deviez vous défier ?

— Non, mon ami.

— Le comte votre père ne vous a jamais parlé d'un nommé Brulard ?

— Jamais ; mais la lettre que j'ai reçue était signée de ce nom.

— Ainsi, c'est ce misérable qui vous a empêché de suivre le mouvement de votre cœur.

— Lors de la dernière lettre que je lui ai adressée, et c'est la seule à laquelle il ait répondu, j'en avais ajouté deux, l'une pour ma bonne Adrienne, l'autre pour Denis, l'ancien piqueur de mon père; eh bien ! ce monsieur Brulard m'a assuré que c'était après les avoir consultés qu'il m'engageait à ne pas revenir... mais je vous conterai tout cela, mes bons amis, quand j'aurai parcouru ce cher château que je n'ai fait qu'entre-

voir. Pendant que je ferai cette tournée avec vous, Vivant, Adrienne nous préparera à déjeuner. — Ma bonne amie, ajouta Jacques en revenant près de la femme de charge, je vous confie Hélène pour quelques instants.

Et il sortit suivi de Vivant dont le visage était radieux : tous ses rêves d'ambition et de bonheur se trouvaient enfin et tout à coup réalisés.

Ce ne fut pas sans de nouvelles et bien vives émotions que le jeune châtelain revint, si différents de ce qu'ils étaient autrefois, les lieux où il avait passé les quatre premières années de son enfance. Le souvenir qu'il conservait de cette heureuse époque était assez confus dans sa mémoire, mais il s'y revêtait avec puissance et lucidité à mesure qu'il se retrouvait en présence des objets qu'il croyait se rappeler. C'est ainsi qu'ayant voulu s'assurer par ses propres yeux de l'état dans lequel était son cheval Farfadet, il se dirigea tout droit vers l'ancienne écurie du château. Plus loin, et dans un monceau de ruines, il reconnut la chapelle où il avait murmuré sa première prière. Plus loin encore, il s'arrêta avec attendrissement sous un gros châtaignier, dont l'ombrage séculaire avait plus d'une fois abrité sa mère, assise un livre à la main, pendant qu'il se battait aux environs. Il retrouva arbore, se balançant gracieusement au souffle de la brise du matin, des branches de pommier qu'il avait, en jouant, ébranlées dans sa rage. A chaque pas

une nouvelle clarté jaillissait dans son cerveau, un vague détail s'épanouissait en fait distinct dans sa pensée, une émotion douce ou triste faisait battre ou serrait son cœur. Hélas ! nous d'ajouter que cette revue des infortunes imméritées de sa famille ne soulevait dans son âme aucune sensation d'amertume contre les hommes et contre les événements. S'il nommait les uns et s'il rappelait les autres, le blâme ne se mêlait jamais à ses paroles, le feu sombre de la rancune ne remplaçait pas, même pour une seconde, l'éclat serein de son franc regard; le sort qui l'avait déshérité de la presque totalité du patrimoine de son père, l'en avait dédommagé en lui donnant une large part de ses vertus.

Vivant se souvint de la chaumière de Biberach, et il ne s'étonna de rien.

— Maintenant que j'ai vu ce qui me reste de notre château, dit Jacques à son guide, en regagnant la tour du Commandeur, j'ai hâte aussi de revoir le village. Vous m'y conduirez ce soir ou demain, mon ami.

— Et je ne flatte que vous y serez joliment reçu, répondit Vivant.

— Je veux d'abord aller chez Denis, dont mon pauvre père m'a si souvent parlé

Jacques, ce ne sera pas moi qui vous montrerai le chemin, interrompit Vivant.

Le visage du jeune Brancion s'emourpa légèrement, mais il réprima aussitôt ce mouvement d'impatience, et il dit avec une gravité douce :

— Et pourquoi me refusez-vous de m'accompagner, mon ami ?

— Parce que ce Champagne n'est autre que ce misérable Brulard qui vous a écrit de ne pas revenir en France, et cela parce qu'il est l'acquéreur de presque tous vos biens, et qu'il a fait mille coquineries dans le pays. Je vous le ferai connaître, monsieur Jacques, continua Vivant.

— Eh bien ! nous attendrons, répondit Jacques avec une affectueuse dignité. Et ils entrèrent tous les deux dans la tour du Commandeur, où le déjeuner des orphelins était préparé, Hélène attendait son frère avec impatience.

Tous les habitants de la tour avaient épuisé les premières émotions de leur bonheur : un peu de gaieté expansive put donc se mêler au sentiment plus recueilli de leur satisfaction intime.

Nous ne les suivrons pas dans leurs nombreux retours sur le passé, ni dans leurs excursions non moins nombreuses vers l'avenir. Souvenirs, regrets, espérances, projets, se succédaient, se croisaient avec la rapidité de la pensée qui les avait enfantés, et faisaient naître une foule de sensations rapides et diverses, dont l'analyse serait impossible, tandis